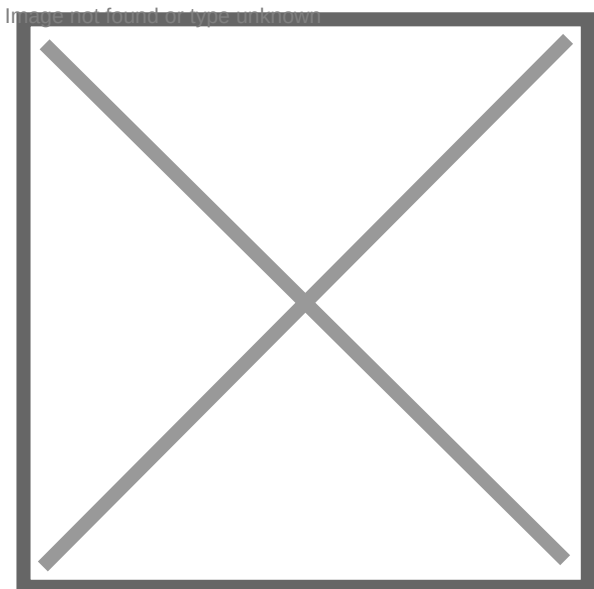




Délais pour un constat amiable

Par **benjamin**, le **07/06/2012** à **16:02**

Bonjour, mon véhicule a été accroché par semi-remorque alors que j'étais stationné dans une rue à sens unique en ville le 19/05/2012. Le chauffeur ne s'étant pas arrêté j'ai appelé la gendarmerie où j'ai déposé plainte et fait les démarches auprès de mon assurance. La gendarmerie m'a demandé mardi 05/06 de signer le constat amiable avec le propriétaire du semi. Si je signe, quelles en seront les conséquences pour moi ? Merci par avance de votre réponse.

Par **gege59**, le **07/06/2012** à **21:19**

Bonsoir.
Votre plainte vaut 1ère déclaration, puisque le chauffeur ne s'est pas arrêté pour faire un constat. Puisque maintenant le chauffeur est prêt à signer, pas de souci. Vous avez transmis la plainte à votre assureur dans un 1er temps ? Si oui, vous pouvez maintenant signer le constat et en adresser un exemplaire à votre assureur.
Bien à vous.

Par **benjamin**, le **08/06/2012** à **12:16**

merci beaucoup pour ces explications claires et rapides bonne journée à vous